

**RAPPORT DE LA SÉANCE
DU DIALOGUE RURAL
DE
CHAPLEAU**

**LES 23 ET 24 JANVIER 2001
CHAPLEAU (ONTARIO)**

AU MOTEL AUX TROIS MOULINS

AAC : #2080/B

No de catalogue : A21-47/5-2001

ISBN 0-662-65848-5

RÉSUMÉ

Contexte

En janvier 2001, l'Équipe rurale du Nord de l'Ontario a rencontré des représentants de neuf organismes communautaires de la région de Chapleau. Elle visait à amorcer un dialogue avec des dirigeants de collectivités rurales du nord ontarien. Ainsi, pendant deux jours, les participants ont eu l'occasion de donner un aperçu des objectifs de leurs organismes respectifs, d'étudier des possibilités de développement communautaire et de discuter des défis qu'ils devaient relever. Les organismes suivants, nommés selon l'ordre dans lequel ils ont donné leur exposé, étaient représentés :

- le Comité consultatif et des arts de Chapleau;
- la Première nation des Cris de Chapleau;
- la Première nation de Brunswick House;
- la Première nation des Ojibwés de Chapleau;
- le Conseil du canton de Chapleau;
- la Société de développement régional de Chapleau;
- les Services de santé de Chapleau;
- la Coalition pour l'éducation et la formation de Chapleau;
- le Centre culturel Louis-Hémon.

Le présent résumé brosse un tableau général des questions communes qu'ont soulevées les représentants communautaires au cours de la séance du Dialogue. La liste des représentants de l'Équipe rurale du Nord de l'Ontario qui y ont assisté se trouve à l'annexe A. Pour obtenir un compte rendu détaillé des exposés faits à l'Équipe, prière de consulter l'annexe B.

Dans le cas du Comité consultatif et des arts de Chapleau, du Conseil du canton de Chapleau, de la Société de développement régional de Chapleau et de la Coalition pour l'éducation et la formation de Chapleau, c'est la traduction des mémoires présentés à l'Équipe qui est incluse dans ce rapport.

Chapleau

Chapleau, collectivité nord-ontarienne de quelque 2 900 habitants, se situe à environ 320 kilomètres au Nord-Est de Sault Ste. Marie. Les centres importants les plus près sont Wawa, à 140 kilomètres à l'ouest, et Timmins, à 200 kilomètres à l'est. Chapleau se trouve dans la région de la forêt boréale et du bassin hydrographique de l'Arctique. Ses principaux secteurs d'activité sont le transport par rail, l'exploitation forestière et le tourisme. La collectivité sert également de porte d'entrée à la plus grande réserve naturelle de la Couronne au monde, soit la Réserve faunique de la Couronne à Chapleau, laquelle s'étend sur 700 000 hectares.

À l'intérieur d'un rayon de onze kilomètres du canton de Chapleau se trouvent trois collectivités de Premières nations, à savoir :

- la Première nation des Cris de Chapleau — bande comptant 350 membres, dont 92 vivent dans la réserve;
- la Première nation de Brunswick House — bande comptant 565 membres, dont 135 vivent dans la

réserve;

- la Première nation des Ojibwés de Chapleau — bande comptant 36 membres, dont 25 vivent dans la réserve.

APERÇU DES GRANDS THÈMES

L'infrastructure

Les représentants communautaires ont exprimé le besoin de veiller à ce que la région de Chapleau dispose de l'infrastructure qu'il faut pour soutenir et maintenir le développement. Ils ont précisé qu'il importait d'accorder une attention particulière au transport par rail, aux services aériens, au réseau routier et au transport public. À l'heure actuelle, la collectivité compte sur un service de transport ferroviaire des passagers par automotrice de VIA (de Sudbury à White River les mardis, jeudis et samedis; de White River à Sudbury les mercredis, vendredis et samedis). Il n'y a pas de service d'autocar à horaire fixe et les routes sont éloignées.

Cette absence d'un réseau adéquat de transport réduit la capacité de la collectivité de diversifier son économie et d'avoir accès à des services de santé ainsi qu'à des possibilités de formation. De plus, elle rend l'obtention et le maintien d'un emploi rémunéré difficile, surtout pour les jeunes Autochtones qui vivent dans les réserves. Les Premières nations ont également signalé la pénurie de logements dans leurs collectivités d'autant plus que le taux de croissance de la population est élevé et que de plus en plus de jeunes familles voient le jour dans les collectivités autochtones.

Les représentants ont réclamé des formules de financement qui tiennent compte de la capacité limitée des collectivités rurales et éloignées d'amasser les fonds nécessaires à la réalisation de projets d'infrastructure. Ils ont aussi proposé que le gouvernement établisse un programme à long terme d'infrastructure conçu expressément pour ces collectivités. Un tel programme devrait être viable et facile d'accès pour toutes les collectivités.

Les télécommunications

Les représentants ont indiqué qu'il fallait mettre en place une infrastructure ultramoderne de télécommunications — chaîne de transmission haute vitesse, service de téléphonie cellulaire et vidéoconférence en temps réel — de sorte que tous les secteurs d'activité, y compris les services de santé et d'éducation, puissent participer à la nouvelle économie. Ils ont réclamé que les divers ordres de gouvernement unissent leurs efforts en vue de fournir une infrastructure moderne de télécommunications à tous les gens du Nord de l'Ontario.

La diversification économique

La réduction des effectifs dans les localités à industrie unique est l'une des plus grandes incitations à la diversification de l'économie. Les représentants se sont entendus pour dire que, à Chapleau, le défi consistait à cerner ou à créer des débouchés économiques pour remplacer les emplois perdus dans le secteur des forêts. Ils ont dit que Chapleau possédait les atouts nécessaires pour produire des idées nouvelles, mais qu'elle n'avait pas les ressources financières ni l'infrastructure dont elle avait besoin pour diversifier son économie.

Les représentants voulaient que le gouvernement fédéral facilite les échanges de témoignages de réussites entre les collectivités et qu'il coordonne les efforts que déploient les divers intervenants de développement économique. L'un d'eux a demandé que le gouvernement reconnaisse le secteur des arts à titre de joueur clé en matière de développement économique dans la collectivité. Quant aux représentants des Premières nations, ils ont indiqué qu'ils aimeraient que le gouvernement serve de « courtier d'idées » et ils ont répété que l'accès aux ressources naturelles était la clé au règlement des préoccupations économiques des Premières nations. Les représentants voulaient aussi que le gouvernement règle les revendications territoriales en suspens, de sorte que les collectivités autochtones et non autochtones puissent élaborer et mettre en oeuvre leurs stratégies respectives de développement économique.

Une vision à long terme pour le Canada rural

Les représentants voulaient que le gouvernement assure du financement à long terme à l'appui de la reconstruction de collectivités. En effet, ils ont indiqué qu'il était nécessaire que le gouvernement fournisse un soutien continu à l'élaboration et à la mise en oeuvre de plans communautaires à long terme, plutôt qu'une aide ponctuelle.

Ils ont également déclaré que le gouvernement fédéral devrait aborder la mise en oeuvre de politiques et de programmes selon une démarche « ascendante ». Les critères d'attribution de financement établis par le gouvernement devraient tenir compte de la capacité limitée des collectivités rurales et éloignées de trouver d'autres sources de financement. Ces critères devraient aussi refléter le fait que vivre dans une telle collectivité entraîne des coûts accrus. Il importe de reconnaître que les formules de financement fondées sur le nombre de personnes peuvent désavantager les petites collectivités rurales et éloignées et que, par conséquent, celles-ci ne peuvent pas profiter des mêmes économies d'échelle que les grands centres.

Les possibilités de formation

Les représentants ont fait observer que les critères de financement actuellement en vigueur relativement à l'éducation et à la formation ne sont pas assez flexibles pour satisfaire les besoins des résidents des régions rurales et éloignées. Ils ont indiqué qu'il était nécessaire de mettre en place un soutien financier à l'égard de la formation à temps partiel, en ligne et à distance. La prise d'autres mesures s'impose également, y compris l'alphabétisation, la prestation de services de garde d'enfants et de soutien du revenu, l'accès à du transport public ainsi que l'accès à de l'équipement informatique de pointe, dans le but de permettre aux gens de ces collectivités de poursuivre leurs objectifs professionnels.

L'accès à l'information sur les programmes et services gouvernementaux

Dans l'ensemble, les représentants avaient l'impression qu'il était difficile d'obtenir des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux et que ces renseignements étaient compliqués à interpréter. Ils ont mis en évidence le fait qu'à l'exception de la Société canadienne des postes, le gouvernement fédéral n'a aucune présence à Chapleau. Ils ont laissé entendre que le gouvernement fédéral devrait établir un point d'accès unique où les gens de la collectivité pourraient accéder à tous les services et programmes offerts par tous les ordres de gouvernement. Le choix de ce guichet unique devrait être flexible et se fonder sur les besoins particuliers et les caractéristiques de chaque collectivité.

La primauté des ressources humaines

Les représentants ont indiqué qu'il fallait maintenir et promouvoir le leadership dans la collectivité. Les dirigeants actuels peuvent s'épuiser étant donné que bon nombre d'entre eux se consacrent à la tâche depuis déjà longtemps. Les représentants avaient l'impression que le gouvernement fédéral pourrait contribuer à attirer de nouveaux leaders en appuyant l'élaboration de programmes de développement en leadership et de programmes de mentorat. La venue de nouveaux meneurs contribuerait à consolider la confiance des collectivités.

Les services de santé

Les représentants ont indiqué que les Services de santé de Chapleau avaient cinq grands défis à relever, soit l'accessibilité et la rentabilité des services, la mise en oeuvre de la nouvelle technologie ainsi que le recrutement de médecins et d'autres professionnels de la santé. Comptent parmi les solutions proposées les suivantes : simplifier le processus de financement, parfaire les techniques de recrutement de médecins, moderniser les télécommunications, améliorer le réseau routier reliant la région à d'autres collectivités et établir une formule de financement à l'intention des petits hôpitaux. Les représentants ont aussi fait remarquer que le gouvernement fédéral pourrait aider à améliorer la situation en réglant des questions indirectes, touchant notamment les télécommunications et le transport, qui influent sur la prestation des services de santé dans la région de Chapleau.

Les jeunes

Les représentants des Premières nations ont mentionné que, étant donné l'accroissement rapide de la population, les questions intéressant les jeunes sont d'une grande priorité. Ils ont souligné le fait que les problèmes de toxicomanie, de criminalité, de chômage et de décrochage au niveau secondaire étaient très répandus et que les collectivités autochtones n'avaient pas les ressources nécessaires pour régler ces problèmes.

Chapleau connaît actuellement un exode de ses jeunes vers les centres urbains. Selon les participants, ce phénomène ainsi que le taux élevé de décrochage chez les jeunes Autochtones résultent essentiellement de l'absence de perspectives d'emploi dans la région. Les participants veulent que le gouvernement fédéral travaille avec la collectivité à l'élaboration de stratégies d'emploi pour les jeunes, qu'il offre aussi à ces derniers des possibilités en matière de loisirs et qu'il mette en oeuvre des programmes d'éducation et de formation qui leur sont destinés.

Conclusion

La séance du Dialogue rural a eu lieu à titre de projet pilote. L'Équipe rurale du Nord de l'Ontario effectuera une évaluation du processus pour voir si cette séance lui a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- donner à des représentants de la collectivité une occasion de renseigner l'Équipe sur les principaux défis qu'ils doivent relever, lui faire part de leurs priorités et donner une rétroaction sur le rendement du gouvernement;
- faire connaître davantage les programmes et services offerts par le gouvernement;
- donner au gouvernement une occasion d'aborder, de façon intégrée, les enjeux communautaires;
- accroître la visibilité du gouvernement en milieu rural;
- favoriser le resserrement des partenariats à l'appui du développement durable de la collectivité.

L'Équipe rurale du Nord de l'Ontario tient à remercier tous les représentants communautaires de leur participation à la séance du Dialogue rural. Ses membres ont pu prendre connaissance des réalisations des collectivités ainsi que de leur potentiel actuel et des possibilités qui s'offrent à elles. Ensemble, dans le cadre de l'Équipe rurale Ontario, ils examineront en profondeur les enjeux et les possibilités dont il a été question et identifieront les mesures immédiates et à long terme qui serviront à relever certains des défis décrits dans ce rapport. En outre, les renseignements recueillis durant la séance du Dialogue contribueront à orienter l'élaboration future de stratégies provinciales à l'appui du développement des collectivités rurales de l'Ontario.

ANNEXE A — REPRÉSENTANTS DE L'ÉQUIPE RURALE DU NORD DE L'ONTARIO

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA - SECRÉTARIAT RURAL	KAREN STREICH
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA	MARIO PALUZZI
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA	KEVIN DANE
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT	SCOTT FLAMAND
SANTÉ CANADA	CARMEN LEDUC
DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA	SUZANNE DUPONT
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA	BOB LEONARD
INDUSTRIE CANADA – ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA	KIM BIRD
INDUSTRIE CANADA – FEDNOR	RAY HEMMERLING
CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA	JACK NISHIYAMA
RESSOURCES NATURELLES CANADA	C. RODNEY SMITH
RESSOURCES NATURELLES CANADA	RICHARD MACNAUGHTON
MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS	PAUL SABOURIN
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES	JOHNNY YESNO
FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO	RON CANTIN

ANNEXE B — EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

COMITÉ CONSULTATIF ET DES ARTS DE CHAPLEAU Denis Rochon, membre	PREMIER EXPOSÉ p. 10
PREMIÈRE NATION DES CRIS DE CHAPLEAU Simon Frogg, agent de développement économique	DEUXIÈME EXPOSÉ p. 15
PREMIÈRE NATION DE BRUNSWICK HOUSE Thomas Saunders, aîné Isabelle Woods, agente de développement économique Evelyn Wolfe, conseillère en éducation	TROISIÈME EXPOSÉ p. 17
PREMIÈRE NATION DES OJIBWÉS DE CHAPLEAU La chef Anita Stephens Colin Lachance	QUATRIÈME EXPOSÉ p. 19
CONSEIL DU CANTON DE CHAPLEAU Earle J. Freeborn, maire Keith (Buddy) Swanson, conseiller Richard Bignucolo, conseiller Mark Nyman, conseiller Richard St. Amand, conseiller Alan Pellow, directeur municipal Gary Champagne, agent administratif en chef, CASSD de Manitoulin-Sudbury	CINQUIÈME EXPOSÉ p. 21
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE CHAPLEAU Lucy Bignucolo, directrice de la SDRC Ross Broomhead, vice-président de la SDRC et président du Comité de développement économique Buddy Swanson Marty Peterson, agent de développement économique	SIXIÈME EXPOSÉ p. 24
SERVICES DE SANTÉ DE CHAPLEAU Gail Bignucolo, agente des finances Richard Bignucolo David Bronicheski Mary Boucher, Service de santé publique de Sudbury et du district	SEPTIÈME EXPOSÉ p. 31
COALITION POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DE CHAPLEAU Karen Gauthier, présidente Linda Bouchard Chantale Rousseau Joan Longchamps Sheila Henderson Buddy Swanson Janet Hazen Marty Peterson	HUITIÈME EXPOSÉ p. 34
CENTRE CULTUREL LOUIS-HÉMON Diane Jean, coordonnatrice du Centre culturel Louis-Hémon Lillian St. Martin, coordonnatrice de FormationPLUS	NEUVIÈME EXPOSÉ p. 40

PREMIER EXPOSÉ — COMITÉ CONSULTATIF ET DES ARTS DE CHAPLEAU

Représentant : Denis Rochon, membre
Date : Le mardi 23 janvier 2001

M. Denis Rochon a représenté le Comité consultatif et des arts de Chapleau. Au cours de la séance, il a fait observer que des petites collectivités, par exemple Stratford (Ontario) et Chemainus (Colombie-Britannique), se servent des arts et des activités culturelles pour stimuler la croissance économique. Il a insisté sur le fait que les arts ne sont pas le propre d'un groupe d'intérêt particulier, mais qu'ils font plutôt partie intégrante du tissu communautaire à titre de source de croissance interne qui met en valeur la démarche ascendante.

M. Rochon a ventilé les retombées économiques du secteur des arts sur Chapleau en 2000, précisant que celui-ci a généré près de 463 000 \$. Il a laissé entendre que le développement communautaire devrait inclure ce secteur, car les arts constituent la force de ralliement qui affermit l'esprit d'appartenance à la collectivité, favorise la prise de conscience et incite à l'engagement communautaire.

Selon M. Rochon, les fonds destinés aux projets artistiques sont, en général, inférieurs (en pourcentage) à ceux dont jouissent d'autres types d'entreprises, même si leurs retombées sont plus substantielles. À preuve, M. Rochon a ajouté que les commerces locaux ont directement profité de 66 p. 100 des dépenses (235 820 \$) engagées par le secteur des arts, tandis qu'ils n'ont contribué qu'à moins de 10 p. 100 des revenus de ce secteur (46 146 \$).

En l'an 2000, le secteur des arts de Chapleau a entraîné, directement ou indirectement, la création de 124 emplois, à temps plein et à temps partiel. Il a produit des recettes fiscales indirectes (TPS et TVP) de plus de 35 000 \$ et des revenus imposables de 182 450 \$ chez les particuliers. M. Rochon a conclu son exposé en donnant un résumé des subventions attribuées au secteur des arts par les différents ordres de gouvernement dans le cadre du programme L'année des arts 2000 ainsi que des activités qui en ont découlé.

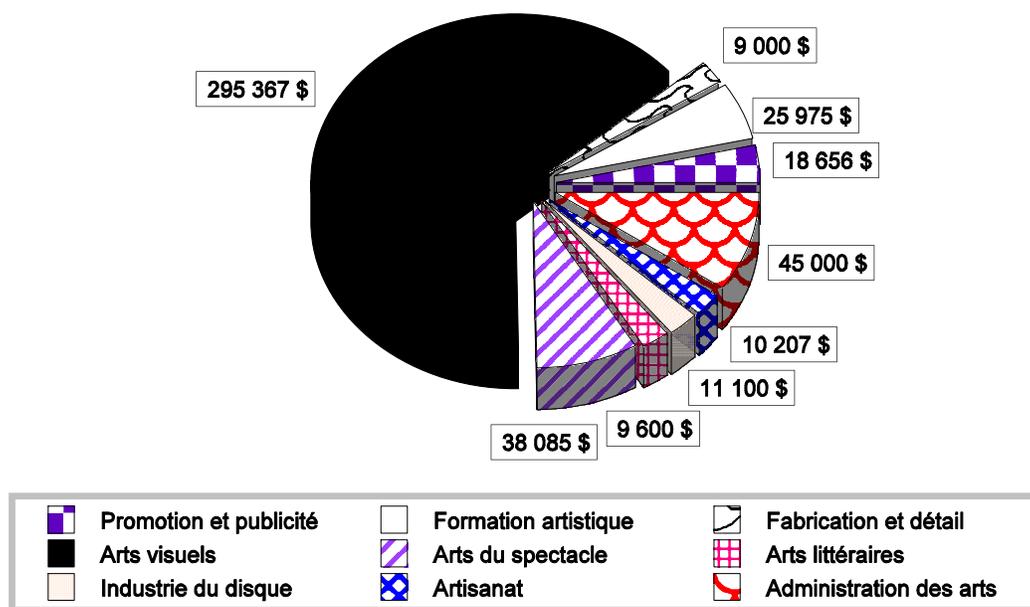
LES PARAGRAPHES QUI SUIVENT SONT UNE TRADUCTION DU MÉMOIRE QU'A PRÉSENTÉ LE COMITÉ CONSULTATIF ET DES ARTS DE CHAPLEAU À L'ÉQUIPE RURALE DU NORD DE L'ONTARIO.

L'incidence économique du secteur des arts sur Chapleau en l'an 2000

En plus de contribuer à la qualité de vie, les arts ont des retombées avantageuses sur l'économie. En effet, des statistiques sur les incidences économiques révèlent que ce secteur donne plus à l'économie que ce qu'il reçoit du gouvernement à titre d'aide financière.

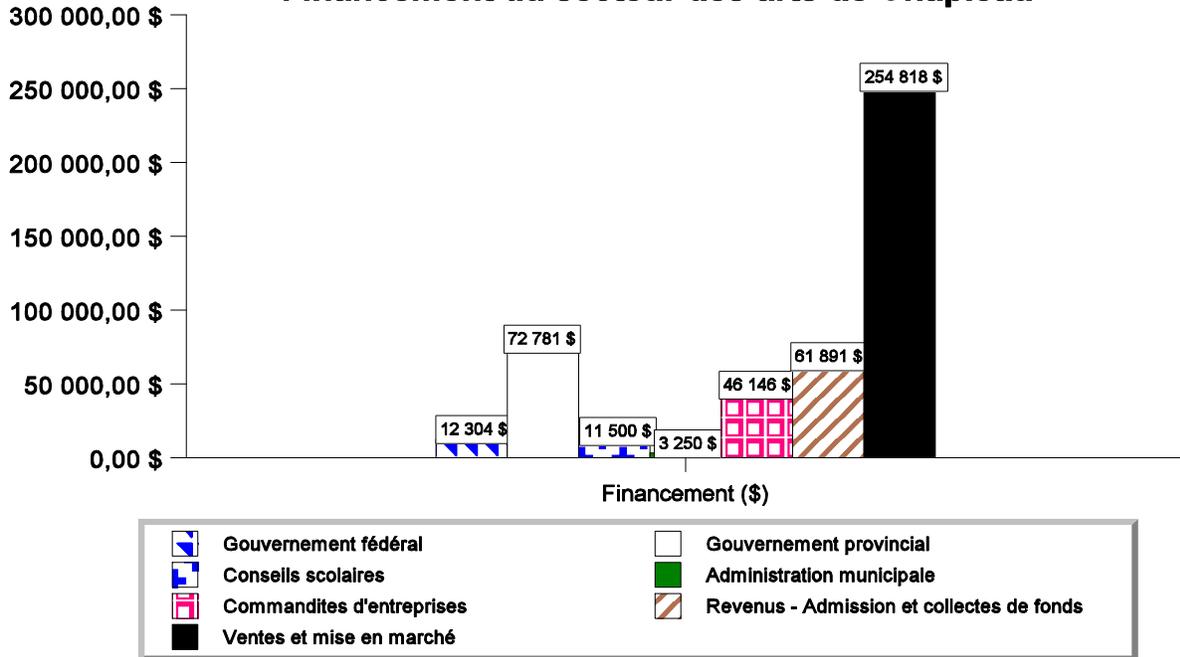
Selon le Conseil des arts de l'Ontario, on entend par incidence économique les conséquences économiques du flux des dépenses dans l'économie relativement à un projet, à un programme, à un secteur ou à un ensemble d'activités donné. L'incidence économique est exprimée en fonction de l'effet sur un indicateur économique standard, notamment le produit intérieur brut, la production totale ou l'emploi.

Incidence du secteur des arts sur l'économie de Chapleau en 2000



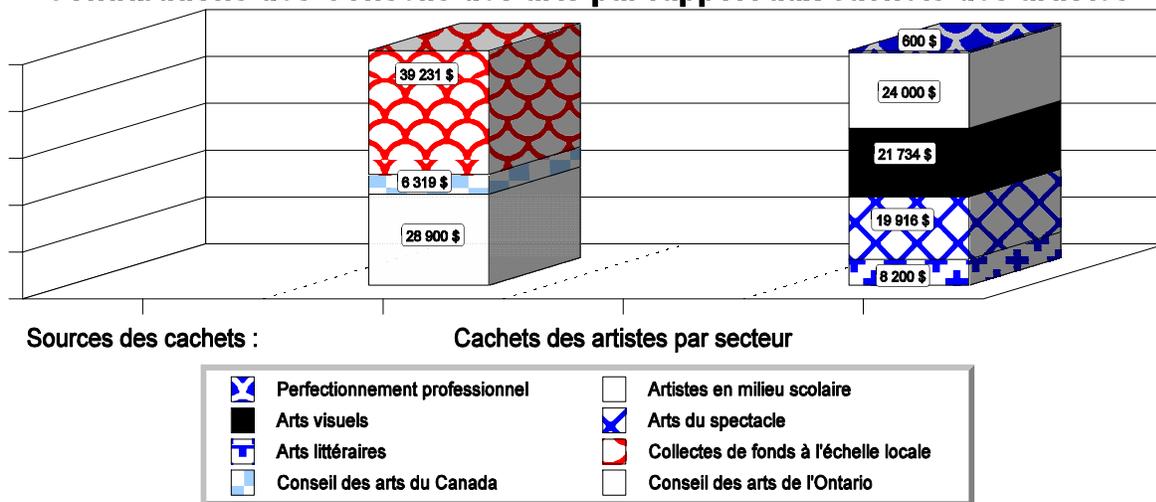
- En 2000, l'incidence directe des arts sur l'économie de Chapleau se chiffrait à 462 990 \$. Les commerces locaux ont directement profité de 66 p. 100 des dépenses (235 820 \$) engagées par le secteur des arts, tandis qu'ils n'ont contribué que pour moins de 10 p. 100 des revenus de ce secteur (46 146 \$).
- Le secteur des arts a produit des recettes fiscales indirectes (TPS et TVP) de l'ordre de 35 373 \$ et 182 450 \$ en revenus imposables chez les particuliers.
- En 2000, le secteur des arts a contribué, directement ou indirectement, à la création de 124 emplois à temps plein ou à temps partiel (4 employés rémunérés et 120 artistes rémunérés).
- En 2000, 318 bénévoles ont participé à la planification et à l'organisation des activités artistiques.

Financement du secteur des arts de Chapleau



- Les divers ordres de gouvernement ont investi collectivement 99 835 \$ dans le secteur des arts de Chapleau (fédéral - 12 304 \$; provincial - 72 781 \$; municipal - 3 250 \$; conseils scolaires - 11 500 \$), tandis que la collectivité et les entreprises du secteur privé y ont consacré 362 855 \$.
- Les subventions consenties par le Conseil des arts de l'Ontario et le Conseil des arts du Canada ont totalisé 35 219 \$, tandis que les cachets versés aux artistes ont atteint 74 450 \$.

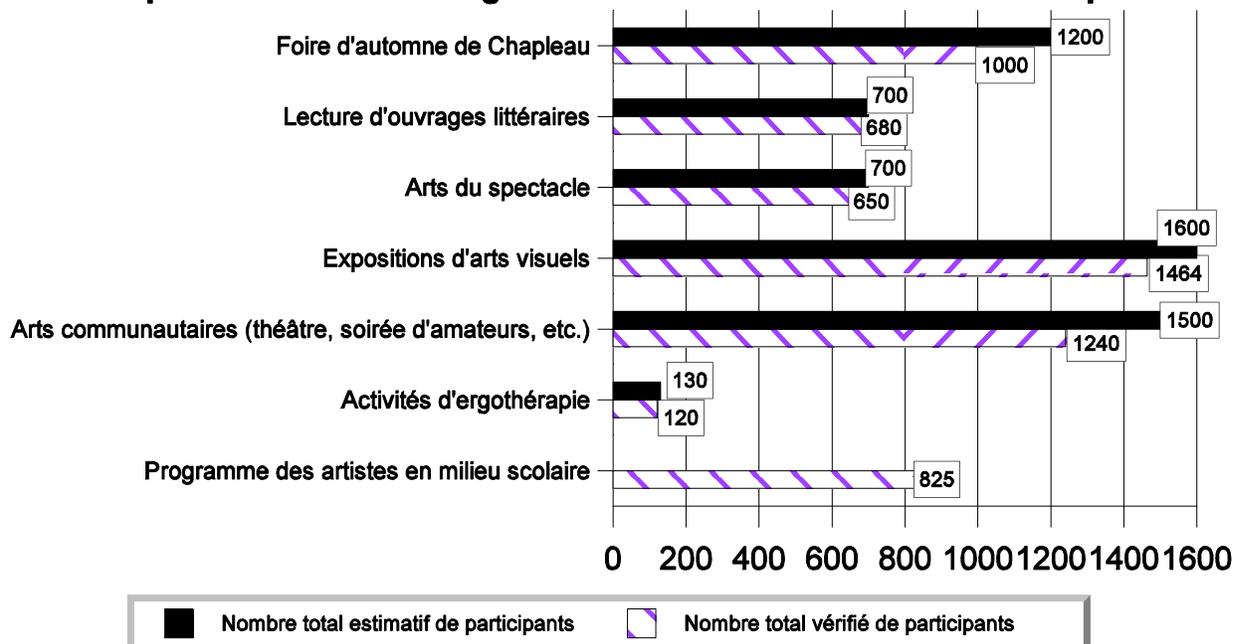
Contributions des Conseils des arts par rapport aux cachets des artistes



Participation aux activités du secteur des arts de Chapleau

- La région de Chapleau renferme une population de 3 000 habitants. En 2000, le nombre cumulatif de spectateurs s'est élevé à 5 979 personnes. L'investissement dans le secteur des arts par habitant à Chapleau se chiffrait donc à 121 \$.
- En 2000, on a voué 3 380 heures à la planification et à l'organisation d'activités artistiques et 466,5 heures à la tenue des activités comme telles. En tout, 3 846,5 heures ont été consacrées aux arts.

Participation aux activités organisées dans le secteur des arts à Chapleau



Nombre estimatif par rapport au nombre vérifié de participants – Le nombre vérifié de participants comprend les chiffres documentés, comme les livres d'invités, le nombre de billets vendus et les dossiers sur la fréquentation. Quant au nombre estimatif, il s'agit d'une évaluation de statistiques non documentées, mais réalistes, concernant les activités artistiques réalisées dans divers domaines.

Retombées avantageuses des activités artistiques réalisées en 2000

- Au printemps 2001, il y aura cinq spectacles qui, grâce à des campagnes de financement fructueuses, n'accuseront pas de déficit.
- Les murales Quatrain seront achevées au printemps 2001. (Quatre nouvelles murales seront créées à temps pour les festivités du centenaire.)
- La tournée de l'exposition itinérante d'oeuvres d'art du centenaire de Chapleau, laquelle se rendra dans six villes entre janvier et juin 2001, devrait attirer quelque 12 000 visiteurs, ce qui devrait se traduire par des revenus supplémentaires de 4 000 \$.
- Lancement d'un disque compact souvenir du centenaire de Chapleau (400 exemplaires qui produiront des revenus de 8 000 \$ et des redevances de 1 600 \$ aux artistes).

- Construction du Centre d'observation et de cinématographie animalière Gisèle Benoit dans la Réserve faunique de la Couronne à Chapleau. Le Centre aura pour mandat de faciliter la collecte de séquences filmées et de données sur le comportement des animaux, en vue de la création d'oeuvres d'art, de la publication de livres et de la production de films documentaires destinés au marché international.
- Lancement du premier disque compact solo de l'auteur-compositeur-interprète Jake Bertrand.
- Création d'un programme unique d'enrichissement artistique chez les enfants, le premier du genre au Canada.
- Entrée d'autres fonds provenant des nouveaux visiteurs et des touristes qui ont prolongé leur séjour chez nous grâce à l'établissement et à la promotion d'installations artistiques permanentes à Chapleau.
- Inauguration du premier Festival des arts riverain, qui aura lieu les 26 et 27 juin.
- Création du Conseil des arts de Chapleau, à même l'ensemble des comités permanents du Conseil du canton de Chapleau, approuvé à l'unanimité par le Conseil le 8 janvier 2001.

Sources

La présente étude a été réalisée du 3 au 12 janvier 2001. Les personnes qui y ont pris part étaient des artistes professionnels (3 musiciens, 11 artistes visuels); des membres du Centre culturel Louis-Hémon (les postes relatifs aux arts ne représentent qu'une partie du budget annuel); des membres de Chapleau Performing Arts; des ergothérapeutes (Cedar Grove); des membres de la troupe de théâtre de Chapleau; des représentants du projet Quatrain; des responsables du programme Art au service des enfants; des membres de la Troupe LaPointe; les responsables de la foire d'automne de Chapleau; des représentantes de l'Union culturelle des Franco-Ontariennes; des représentants de la Collins Art Gallery et ceux de cinq écoles de la région (3 écoles élémentaires et 2 écoles secondaires).

DEUXIÈME EXPOSÉ — PREMIÈRE NATION DES CRIS DE CHAPLEAU

Représentant : Simon Frogg, agent de développement économique

Date : Le mercredi 24 janvier 2001

Deuxième personne à donner un exposé, le représentant de la Première nation des Cris de Chapleau, M. Simon Frogg, s'est d'abord présenté à l'Équipe, en mettant l'accent sur les quelque trente-cinq années d'expérience qu'il possède dans le domaine du développement économique communautaire autochtone.

Par la suite, M. Frogg a indiqué que la pénurie chronique de logements et d'autres services pour les Premières nations était un dossier prioritaire. Il a estimé que l'exercice de réduction du déficit budgétaire fédéral de 2-3 p. 100 avait entraîné une baisse réelle de financement de l'ordre de 5-6 p. 100 (par rapport à des hausses de 9 p. 100 par le passé). Ce fléchissement du financement rend la situation encore plus difficile pour les collectivités autochtones. Il a également fait observer que les Premières nations connaissaient actuellement une croissance démographique et une augmentation du nombre de nouvelles familles, situation qui rend doublement nécessaire la création d'unités d'habitation. M. Frogg a dit que, dans certains cas, des Premières nations avaient accru le capital à leur disposition en regroupant les fonds de plusieurs collectivités.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) a cédé aux Premières nations la responsabilité en matière de logement, même s'il ne parvenait pas lui-même à résoudre ce problème, a-t-il ajouté. M. Frogg a posé la question suivante : « Comment les Premières nations sont-elles censées résoudre ce problème alors que le gouvernement, avec toutes ses ressources, n'y est pas arrivé? ».

Le représentant des Cris de Chapleau a dit se réjouir de la formation de l'Équipe rurale du Nord de l'Ontario, surtout parce que celle-ci représente un si grand nombre d'organismes fédéraux et provinciaux. Il a ajouté qu'il était reconnaissant de l'occasion qu'il avait de pouvoir s'adresser, en même temps, à des représentants de tous les ordres de gouvernement. De plus, il a indiqué que la mise sur pied de l'Équipe rurale du Nord de l'Ontario facilitera la tenue d'autres discussions.

M. Frogg croit, cependant, que malgré ces améliorations, des différences fondamentales subsistent entre la philosophie des Premières nations, qui met l'accent sur les droits collectifs, et celle du gouvernement qui, elle, préconise les droits de la personne. Cette situation pousse les Premières nations à se conformer ou à perdre leur droit à une aide. M. Frogg s'est également dit préoccupé du fait que les formules de financement par habitant qu'adopte le gouvernement sont injustes pour les collectivités très petites et éloignées. Il a l'impression que les Premières nations sont victimes de racisme dans le secteur public.

Il a également laissé entendre qu'en cédant l'administration de programmes aux Premières nations, on créait un nouveau modèle de bureaucratie. Il a donné l'exemple du « programme de petite réunion » dont l'administration est passée du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs à une Première nation. Il s'est montré méfiant à cet égard, soulignant que cette mesure pourrait aboutir à des décisions prises en fonction des liens politiques ou de la proximité géographique par rapport aux organismes administratifs.

M. Frogg a fait savoir que la Première nation des Cris de Chapleau avait plusieurs projets en marche, notamment la mise à jour de son plan d'aménagement forestier (l'ancien date de 1996); la conversion du centre de profit en un centre communautaire de l'entreprise; le transfert du fonds de fiducie au peuple; la création d'un système économique en « boucle fermée » pour mettre en valeur le potentiel de la collectivité et créer des entreprises viables que des particuliers peuvent acquérir, ainsi que la mise en place d'un centre de loisirs dans la Réserve. Il a ajouté que les grandes lignes d'un plan stratégique de développement économique axé sur les forêts étaient en voie d'élaboration.

Selon M. Frogg, l'écotourisme compte aussi parmi les domaines qui revêtent une importance culturelle et économique tant pour les collectivités autochtones que pour les collectivités non autochtones de Chapleau. D'ailleurs, la Première nation des Cris de Chapleau cherche actuellement à établir une base de données SIG en vue de cerner des sites pouvant se prêter à l'écotourisme. Mentionnons que la découverte d'artefacts datant de plus de 500 ans a donné lieu à l'aménagement d'un tel site dans une autre collectivité.

M. Frogg a fait remarquer que les membres de la Première nation des Cris de Chapleau essayaient de promouvoir la formation d'une organisation régionale qui favoriserait la création de partenariats entre diverses Premières nations et celles de Chapleau.

On lui a demandé si les Premières nations avaient des suggestions concernant la façon d'atténuer l'appréhension des établissements de crédit à financer les entreprises établies dans les réserves, en raison de l'incapacité d'affecter des biens en garantie. M. Frogg a indiqué qu'un certain degré de confiance et de créativité s'imposait si on voulait éliminer cet obstacle. Il a ensuite parlé de certains précédents qui avaient été établis à cet égard par le gouvernement et les institutions financières.

TROISIÈME EXPOSÉ — PREMIÈRE NATION DE BRUNSWICK HOUSE

Représentants : **Thomas Saunders, aîné**
 Isabelle Woods, agente de développement économique
 Evelyn Wolfe, conseillère en éducation

Date : **Le mercredi 24 janvier 2001**

Les représentants de la Première nation de Brunswick House ont commencé leur exposé en précisant que leur population était jeune et en plein essor (entre 45 et 50 p. 100 de l'ensemble de la population est âgé entre 19 et 29 ans) et que, par conséquent, les dossiers relatifs aux jeunes étaient leur priorité.

Selon eux, la Première nation de Brunswick House est aux prises avec de graves problèmes de toxicomanie ainsi qu'avec des taux élevés de criminalité, de décrochage scolaire au niveau secondaire et de chômage. La situation est exacerbée par le manque de ressources : la Première nation ne peut se permettre les services que d'un conseiller à temps partiel et ne compte aucun employé à temps plein. Elle a fait une demande de participation à l'Initiative d'aide préscolaire aux autochtones, mais en vain. Les représentants ont indiqué qu'il y avait un grand nombre de jeunes familles dans la collectivité, mais qu'aucun service de garde d'enfants n'était en place. Sans services de garde, de nombreux jeunes parents ne peuvent pas travailler, car il n'y a personne pour prendre soin de leurs enfants. Qui plus est, les services de transport en commun laissent considérablement à désirer, ce qui fait que les jeunes gens ont de la difficulté à se rendre au travail.

Les représentants se sont dits préoccupés par le manque de compétences et l'apathie qui règne chez les jeunes. Il y en a cependant beaucoup parmi ces derniers qui veulent suivre une formation dans des métiers comme la construction, l'opération de machinerie lourde et la plomberie, mais selon les critères d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), ce type de formation n'est pas de niveau postsecondaire. Le manque de financement destiné à la formation se traduit par l'incapacité de trouver un emploi. Sans emploi, les jeunes quittent la collectivité pour s'installer dans la grande ville, et, dans bien des cas, ceux qui restent deviennent toxicomanes.

L'absence de débouchés au sein de la Première nation explique aussi dans une large mesure le décrochage scolaire au niveau secondaire. Si le programme scolaire ne donne pas aux jeunes les outils dont ils ont besoin pour obtenir un emploi, rien ne les retient à l'école.

Or, selon les représentants, une formation en construction contribuerait non seulement à créer des emplois, mais elle permettrait aussi de mettre fin à la grave pénurie de logements convenables et abordables que connaît cette Première nation. Celle-ci voudrait aussi que le gouvernement fédéral trouve un moyen de financer la construction d'un centre de loisirs, ce qui donnerait aux jeunes un endroit sûr où socialiser.

Les représentants ont affirmé que la Première nation de Brunswick House aimerait établir une société de développement économique, mais que les membres de la collectivité n'ont pas les connaissances spécialisées qu'il leur faut pour élaborer des plans stratégiques et des programmes éducatifs. Ils ont demandé l'aide du gouvernement fédéral pour ce qui est de former des dirigeants, à savoir des personnes qui peuvent coordonner les efforts de développement économique stratégique à long terme.

En outre, les représentants ont signalé que la Première nation de Brunswick House voulait saisir des possibilités en matière d'exploitation minière et de tourisme. M^{me} Woods, en particulier, a exprimé son désir de concevoir et de mettre en place un centre d'interprétation. Elle a fait savoir qu'une usine de traitement de l'eau, projet de plusieurs millions de dollars financé en grande partie par AINC, a été mise sur pied dans la collectivité, mais que les travailleurs n'ont pas les compétences techniques nécessaires pour maintenir ni réparer l'équipement et pour assurer le respect des protocoles et des normes en matière de vérification de la qualité de l'eau.

L'agent de développement économique de la Société de développement régional de Chapleau, M. Marty Peterson, a demandé si le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) ou AINC pouvait fournir un employé de soutien qui participerait à l'élaboration de plans stratégiques. Les membres de l'Équipe rurale lui ont répondu que, pour le moment, aucun organisme ni ministère gouvernemental n'était en mesure de détacher des ressources humaines. Toutefois, ils ont offert les suggestions suivantes comme solutions possibles à cette lacune, entre autres :

- M. Johnny Yesno a affirmé que la Première nation pourrait peut-être obtenir, auprès du MDNM, des fonds pour élaborer un plan stratégique.
- M. Ray Hemmerling a laissé entendre que FedNor pourrait peut-être subventionner, dans le cadre du Programme des jeunes stagiaires, l'embauche d'un expert-conseil qui mènerait à bien les travaux de planification. Comme autre possibilité, il a suggéré à la Première nation d'obtenir le concours d'une société d'aide au développement des collectivités en place dans la région. Il a recommandé aux représentants de communiquer avec M. Brian Phillips pour se renseigner sur la façon dont FedNor peut les épauler en matière de planification.
- M. Scott Flamand a indiqué que la SCHL prévoit des fonds destinés au financement de l'élaboration d'une stratégie de développement économique.
- M. Ron Cantin a fait savoir que la Fondation Trillium de l'Ontario pourrait peut-être accorder une aide financière destinée aux enfants d'âge préscolaire et du niveau élémentaire afin de stimuler le désir d'apprendre et de rester à l'école.

Les représentants de la Première nation de Brunswick House ont mentionné qu'en mai 1999, un incendie a rasé une grande partie de la forêt et a eu des retombées néfastes sur le logement, sans compter la perte d'animaux sauvages dans la région. Ils ont ajouté que pour remédier à la situation, la Première nation avait besoin de l'assistance de responsables de l'aménagement des terres et des forêts ainsi que d'agents de conservation.

À cet égard, M. Rod Smith a mentionné que le Programme forestier des Premières nations du SCF pourrait peut-être assurer une aide financière relativement à des projets axés sur la mise en valeur du potentiel communautaire. Quant à M. Bob Leonard, il a ajouté que le Programme de négociation de l'accès aux ressources d'AINC pourrait aussi être utile. Enfin, M. Ray Hemmerling a fait savoir que FedNor comptait parmi son personnel un agent de développement des entreprises forestières autochtones, soit M. Gerry Lesage. En poste à Sault Ste. Marie, ce dernier pourrait guider les efforts des Autochtones dans ce domaine.

QUATRIÈME EXPOSÉ — PREMIÈRE NATION DES OJIBWÉS DE CHAPLEAU

Représentants : La chef Anita Stephens
Colin Lachance

Date : Le mercredi 24 janvier 2001

M. Lachance, porte-parole de la Première nation des Ojibwés de Chapleau, a félicité l'Équipe de s'être déplacée pour venir les consulter plutôt que d'obliger les représentants de la Première nation à communiquer avec les divers organismes gouvernementaux. Il a ajouté que le développement économique des Premières nations dépendait de la mesure dans laquelle elles avaient accès à des ressources. L'écotourisme est important, surtout en raison de la Réserve faunique de Chapleau, mais il faut d'abord en finir avec les revendications territoriales.

M. Lachance a mis en évidence trois domaines où les partenariats pourraient être solidifiés.

Premièrement, il a abordé la question du renforcement des partenariats entre les Premières nations. Les trois Premières nations locales, de même que les Cris de Michipicoten et de Missinabie, se consacrent au dossier des revendications territoriales. Selon M. Lachance, il importe de renforcer le dialogue entre les collectivités autochtones, compte tenu de l'existence de deux groupes linguistiques et de régions régies par deux traités.

Deuxièmement, M. Lachance a affirmé qu'il fallait resserrer les rapports entre les Premières nations et le gouvernement provincial, surtout le ministère des Richesses naturelles (MRN). Il s'est plaint du fait que les politiciens ne veulent pas collaborer avec les Premières nations et a ajouté que, pour que la situation s'améliore de façon notable, il faut que la confiance existe entre les deux parties et que celles-ci comprennent bien les différences culturelles.

Troisièmement, M. Lachance a exprimé son inquiétude en ce qui a trait aux relations entre le gouvernement fédéral et les Premières nations, précisant que la responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral à l'égard des Autochtones vivant hors des réserves s'affaiblissait. Il pense que le gouvernement est très peu disposé à prendre des mesures concrètes relativement à cette question.

Selon M. Lachance, il faut qu'il y ait un dialogue constructif et non conflictuel ainsi qu'une véritable consultation. Comme le resserrement des partenariats a une incidence sur toutes les autres priorités du Partenariat rural canadien (PRC), il importe de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à ce que le PRC donne les résultats escomptés.

M. Lachance a déclaré que les Premières nations ne voulaient pas continuer à recevoir un soutien ponctuel. Elles veulent plutôt qu'on les aide à formuler une vision à long terme et à trouver des solutions permanentes aux lacunes concernant l'accès aux ressources.

La bonne gérance de l'environnement est essentielle, d'ajouter M. Lachance, mais il existe une différence fondamentale entre la structure du pouvoir du gouvernement (approche descendante) et celle des Premières nations (approche ascendante). Le porte-parole a demandé s'il y avait moyen d'éliminer cette différence. Il a ajouté que cette question touchait de nombreux dossiers et qu'elle était liée aux responsabilités axées sur le Créateur des Premières nations en matière de gérance.

M. Lachance a déclaré qu'il importait de mettre en valeur le potentiel de la collectivité, mais que les programmes de financement étaient empreints d'inégalité. Cette réalité s'explique du fait que ces programmes sont liés à la taille de la collectivité et du projet (économies d'échelle), ce qui défavorise les collectivités autochtones.

De l'avis de M. Lachance, il est essentiel que les représentants du gouvernement adoptent une approche proactive, c'est-à-dire qu'ils travaillent régulièrement dans la collectivité. Les Premières nations ont besoin de leur assistance pour élaborer des stratégies. Elles veulent que les gouvernements, fédéral et provincial, les aident à « trouver la porte » vers les produits, les services et les programmes du gouvernement. Celui-ci doit devenir un « courtier d'idées » et venir présenter aux Premières nations des propositions, des idées et des solutions, et non l'inverse. M. Lachance a insisté sur le fait que la solution aux préoccupations économiques des Premières nations repose sur l'amélioration de l'accès aux ressources (revendications territoriales, droits de chasse et de pêche).

M^{me} Karen Streich du Secrétariat rural a demandé à M. Lachance de préciser les outils dont la Première nation avait besoin pour améliorer la situation. Ce dernier a répondu que les outils étaient en place, mais que c'était plutôt la manière de les utiliser qu'il fallait changer. Le gouvernement doit modifier « sa façon de faire des affaires » avec les Premières nations de sorte que celles-ci puissent utiliser judicieusement les outils dont elles disposent. M. Lachance a conclu son exposé en disant que toutes les parties semblaient accepter le rôle qu'elles avaient à jouer en vue d'améliorer le sort des Autochtones, mais qu'aucune n'était prête à assumer celui de catalyseur et de réunir les Premières nations, le gouvernement, les entreprises du secteur privé et le grand public.

CINQUIÈME EXPOSÉ — CONSEIL DU CANTON DE CHAPLEAU

Représentants : Earle J. Freeborn, maire
Keith (Buddy) Swanson, conseiller
Richard Bignucolo, conseiller
Mark Nyman, conseiller
Richard St. Amand, conseiller
Alan Pellow, directeur municipal
Gary Champagne, agent administratif en chef, CASSD de
Manitoulin-Sudbury

Date : Le mercredi 24 janvier 2001

IL S'AGIT DE LA TRADUCTION DU MÉMOIRE QU'A PRÉSENTÉ LE CONSEIL DU CANTON DE CHAPLEAU AUX MEMBRES DE L'ÉQUIPE RURALE DU NORD L'ONTARIO.

Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

L'aéroport municipal de Chapleau, comme beaucoup d'autres aéroports des collectivités avoisinantes, est aux prises avec une situation difficile qui menace l'existence même de cette installation si importante.

Il y a plusieurs années, la Ontario Northland Transportation Commission a fermé les lignes aériennes de passagers NorOntair. Depuis, Chapleau essaie tant bien que mal d'assurer de tels services aux membres de sa collectivité. Le gouvernement de la province lui a fourni, ainsi qu'à d'autres localités du Nord, une subvention de 75 000 \$ pour couvrir une partie des frais liés à l'obtention de services essentiels. L'année passée, cette subvention a été supprimée. Il s'agit d'une responsabilité financière énorme pour une collectivité comme Chapleau. Le financement accordé dans le cadre du PAIA vient du gouvernement fédéral. Toutefois, pour avoir droit à une aide financière, un aéroport doit servir 1 000 passagers par an. Évidemment, l'aéroport de Chapleau ne peut pas satisfaire à ce critère. Par conséquent, non seulement nous devons recueillir assez d'argent pour maintenir le service aérien à Chapleau, mais il nous faut aussi en trouver assez pour apporter des améliorations aux immobilisations aéroportuaires, notamment aux pistes et à l'éclairage. Sans l'aide financière du gouvernement, ces améliorations représentent des dépenses énormes. Il faudrait, à tout le moins, que la barre des 1 000 passagers soit éliminée, ce qui permettrait aux petits aéroports comme le nôtre d'avoir droit à des subventions. Autrement, Chapleau, comme d'autres collectivités semblables, n'aura pas les moyens, à l'avenir, d'exploiter son aéroport de façon rentable. L'aéroport de Chapleau abrite les bombardiers à eau dont se sert le ministère des Richesses naturelles pour lutter contre les incendies. L'emplacement de la base du Ministère est stratégique étant donné que Chapleau est au coeur des forêts du nord-est ontarien, lequel, en retour, assure la stabilité économique de la ville et de la région. L'aéroport accommode aussi l'indispensable service d'ambulance aérienne Medivac, lequel est un élément critique des services de santé locaux. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre ni l'un ni l'autre de ces services.

Financement de l'infrastructure

Chapleau compte parmi les nombreuses collectivités qu'a réjouie la mise en place du programme de financement de l'infrastructure DCRPLO (Développement des collectivités rurales et des petites

localités de l'Ontario). Comme dans la plupart des municipalités du Nord, une grande partie de notre infrastructure, au-dessus et au-dessous du niveau du sol, vieillit et requiert une mise à niveau. Les villes qui jouissent d'une vaste assiette fiscale industrielle sont mieux en mesure que Chapleau de payer leur part de ces programmes. Dans les villes comme Chapleau, où l'assiette industrielle est petite et où, en fait, 75,27 p. 100 de l'assiette fiscale repose sur les taxes foncières des contribuables, le budget municipal est rapidement grevé. Par conséquent, nous n'effectuons les travaux d'infrastructure que selon les besoins et en réponse à des situations d'urgence plutôt que selon un calendrier réaliste et régulier. De plus, le programme d'infrastructure se fonde sur la création de partenariats et on s'attend à ce que les municipalités forgent des partenariats avant de faire des demandes de financement à l'égard des projets d'infrastructure. Cette démarche convient peut-être dans les régions en plein essor du Sud de l'Ontario, où les promoteurs investissent volontiers dans ce genre de partenariats qui profitent à toutes les parties. Toutefois, à Chapleau, la réalité est différente. Avec qui pourrions-nous nous associer si nous voulions renouveler un égout ou une conduite d'eau dans l'une des rues de la ville? Par ailleurs, il importe de modifier les formules de financement pour répondre aux besoins des petites collectivités. En outre, quand le gouvernement annonce les programmes d'infrastructure sans préciser les formules de financement, le canton, ne sachant pas quelle somme allouer pour avoir droit à une aide financière, se trouve nettement désavantagé.

Nos responsabilités financières prennent davantage d'ampleur depuis l'entrée en vigueur des nouveaux règlements sur l'eau potable. Effectivement, à Chapleau, il en coûtera plus de 700 000 \$ pour respecter ces règlements. Si on utilise une formule du tiers, cela représente une dépense de plus de 200 000 \$, soit 75 p. 100 des taxes foncières que verseront les contribuables, en plus de l'imposition actuellement prévue.

Services de transport

Chapleau n'a qu'un moyen de transport en commun. Il s'agit du service de transport de passagers par automotrice (Budd) de VIA Rail qui circule sur la ligne de CPR entre Sudbury et White River, une direction un jour, l'autre direction le lendemain, et il n'y a pas de service le lundi. Dernièrement, VIA Rail a annoncé qu'elle allait moderniser son matériel à voyageurs Budd grâce à une aide financière du gouvernement fédéral. Nous louons cette initiative, car la remise à neuf de ce matériel d'une cinquantaine d'années aurait dû être faite il y a longtemps. En raison des nombreuses pannes mécaniques qui l'affligent, surtout l'hiver, ce service n'est pas fiable. Le problème devient une question de sécurité quand on se rend compte de l'éloignement du territoire que parcourt ce train.

Nous n'avons aucun service d'autocar à horaire fixe. De plus, comme nous l'avons mentionné précédemment, nous sommes sur le point de perdre notre service aérien subventionné par la ville. Évidemment, la plupart de nos citoyens doivent compter sur leurs propres moyens de transport afin de se rendre à Timmins, à Sudbury, à Sault Ste. Marie et dans le Sud de l'Ontario pour les besoins de rendez-vous d'affaires ou personnels, ou pour les consultations médicales. Par conséquent, la construction de routes sûres et fiables s'impose.

Nous avons insisté auprès du ministère du Développement du Nord et des Mines pour qu'il fasse prolonger et améliorer la route 667 du village de Sultan à la route 144. Ce tronçon de 80 kilomètres pourrait faciliter le développement économique à l'échelle de tout le nord-est ontarien ainsi qu'à atténuer les préoccupations concernant la sécurité de la route actuelle, que les gens utilisent abondamment malgré son piètre état. Bien que nous ayons reçu beaucoup d'appui pour ce projet chez

les utilisateurs, notamment les employés de Domtar, des municipalités du Nord-Est, l'association de camionnage de l'Ontario, les députés provinciaux locaux et des milliers de résidents, par le truchement de pétitions qui ont circulé dans la région, nous n'avons pas réussi à convaincre le Ministère de faire de ce projet une priorité du gouvernement.

Télécommunications

La modernisation des télécommunications est aussi essentielle dans notre collectivité que partout dans le Nord de l'Ontario pour garder les habitants à égalité avec ceux du reste de la province. Chapleau participe actuellement à l'élaboration d'une stratégie régionale visant à offrir le service de téléphonie cellulaire à la collectivité. D'ailleurs, une demande de financement a été présentée relativement à l'étude du plan de travail nécessaire à la réalisation du projet. Bien que la technique des fibres optiques se rende jusqu'à Chapleau, celle-ci ne possède pas l'infrastructure de commutation dont elle a besoin pour rendre le réseau interne du canton fonctionnel. Les liaisons par fibres optiques entre divers centres de notre collectivité, notamment les établissements gouvernementaux, de santé et d'enseignement, sont une nécessité et actuellement inexistantes. Si nous voulons stimuler le développement économique et améliorer le climat des affaires actuel, il nous faut, comme partout ailleurs, mettre en place l'infrastructure de transmission à grande vitesse des données. Chapleau prend également part au projet de télécommunications Net Central. Nous avons bon espoir que celui-ci nous permettra de moderniser notre infrastructure, les plans connexes étant sur le point d'être achevés. Si Chapleau veut attirer de nouvelles entreprises, par exemple des centres d'appels, elle doit posséder les installations et l'équipement nécessaires à la transmission à grande vitesse des données.

Notes découlant de la discussion

Le Conseil a indiqué qu'il essayait de promouvoir les activités liées à l'écotourisme dans la Réserve faunique de la Couronne à Chapleau, mais qu'il ne voulait pas nécessairement y participer directement. Il cherche plutôt à faire de Chapleau la porte de la Réserve et de tirer parti de la circulation accrue qui découlerait des entrées dans la Réserve et des sorties. Cependant, la question des revendications territoriales des Premières nations rend la tâche difficile au Conseil pour ce qui est d'attirer des investisseurs privés qui pourraient vouloir saisir des possibilités.

SIXIÈME EXPOSÉ — SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE CHAPLEAU

Représentants : Lucy Bignucolo, directrice, SDRC
Ross Broomhead, vice-président de la SDRC et président du CDE
Buddy Swanson
Marty Peterson, agent de développement économique

Date : Le mercredi 24 janvier 2001

LES PARAGRAPHS QUI SUIVENT SONT UNE TRADUCTION DU MÉMOIRE QU'À PRÉSENTÉ LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE CHAPLEAU À L'ÉQUIPE RURALE DU NORD DE L'ONTARIO.

Qui nous sommes?

La Chapleau and District Business Association a été fondée en 1990 et constituée en personne morale en 1996 sous le nom de Société de développement régional de Chapleau ou de SDRC. Cette société à but non lucratif a pour mandat précis de promouvoir et de stimuler le développement communautaire et la croissance économique locale.

La société réalise ses travaux de planification et ses autres tâches par le truchement de comités bénévoles. Ainsi, la SDRC et ses sous-comités sont chargés de mener à bien des fonctions précises. Les membres de ces comités, qui représentent les différents secteurs de la collectivité, se réunissent pour échanger des idées, faire des suggestions, prendre des décisions et fixer des objectifs.

Le Comité de développement économique (CDE) de Chapleau est le fruit d'un partenariat regroupant la SDRC et le canton de Chapleau. Il vise à faciliter l'élargissement, la stabilisation et la diversification de la base économique de Chapleau et de la région.

Notre rôle consiste à attirer des entreprises commerciales nouvelles et variées. Pour ce faire, nous nous tenons au courant des politiques gouvernementales en matière de subventions et de prêts, entre autres, ainsi que des politiques municipales concernant, par exemple, l'utilisation des terres et le zonage. Nous nous employons également à mettre en valeur les atouts de Chapleau.

Nos objectifs visent à faciliter la création du plus grand nombre possible de nouvelles entreprises ou industries à Chapleau et dans la région.

1. Soutenir les mesures et les politiques :

- qui contribuent au maintien d'une industrie viable des produits forestiers;
- qui favorisent la diversification économique en mettant en valeur d'autres commerces et industries dans notre collectivité;
- qui contribuent au maintien d'une industrie ferroviaire viable à Chapleau.

2. Créer des débouchés visant à accroître le potentiel touristique en exploitant, de façon responsable, nos ressources naturelles.

3. Promouvoir les activités et les projets qui favorisent l'autonomie accrue de la collectivité.
4. Prendre des mesures constructives pour rendre notre collectivité plus attrayante et accessible, grâce à la construction de nouveaux réseaux de voies de communication et à l'amélioration des réseaux existants.
5. Promouvoir l'investissement dans l'avenir de Chapleau en s'assurant que les améliorations nécessaires sont apportées aux services et à l'infrastructure de base tout en faisant preuve de responsabilité fiscale, c'est-à-dire en utilisant judicieusement les ressources et en prenant des moyens convenables pour élargir l'assiette fiscale.

Nos réalisations

La SDRC a connu beaucoup de succès dans ses entreprises de développement économique dans le canton de Chapleau.

Elle se consacre actuellement à faire de la Réserve faunique de la Couronne à Chapleau une grande attraction touristique dans le Nord de l'Ontario.

- On a effectué une étude de faisabilité sur le potentiel écotouristique de la Réserve faunique.
- La SDRC a réussi à regrouper divers intervenants dans le but de tenir des séances de discussion et de planification.

La SDRC a prêté son concours au club de motoneigistes du bassin de l'Arctique de Chapleau concernant l'aménagement de sentiers :

- en contribuant à l'obtention de fonds « Sno-Trac » destinés à l'aménagement de sentiers de motoneige, grâce auxquels des sentiers ont été construits jusqu'à Dubreuilville et jusqu'à Thessalon;
- en faisant des pressions pour assurer l'achèvement du sentier jusqu'à Timmins;
- en réussissant à s'associer à la revue *Trail Rider Magazine* en vue de soutenir financièrement le club de motoneigistes du bassin de l'Arctique de Chapleau.

La société a réussi à convaincre Bell de moderniser les installations de commutation.

- Les pressions ont permis la mise en place d'une connexion à fibres optiques dans le système de commutation de Bell.
- Elle a fait des pressions auprès d'Ontario Hydro concernant le remplacement d'une ligne de transmission s'étendant sur 10 kilomètres entre Wawa et Chapleau en vue de stabiliser l'approvisionnement de la ville en électricité.

La SDRC a joué un rôle clé dans la construction d'une voie de circulation revêtue à l'aéroport de Chapleau, grâce à la participation physique de ses membres, en fournissant personnel et matériel.

Elle a également aidé la collectivité à obtenir du financement de la SGFPNO en vue de construire une infrastructure d'égouts sur la rive nord de la rivière Kebsquasheshing. La réalisation de ce projet a permis la construction d'un motel de 40 unités dont la ville avait grandement besoin ainsi que la création de 20 emplois.

Avec le concours de FedNor, du MRN, de l'Association touristique de Chapleau, du club de motoneigistes du bassin de l'Arctique de Chapleau et des commerces locaux, la SDRC a lancé une campagne productive de commercialisation du tourisme.

Accroissement de 70 p. 100 du nombre de visites en 1999-2000.

L'organisme a travaillé en étroite collaboration avec l'Association touristique de Chapleau pour l'aider à devenir stable et à prendre de l'essor. Grâce à ce partenariat, l'Association a pu engager un coordonnateur et elle a vu son effectif s'accroître.

La société a créé deux débouchés à l'intention de jeunes stagiaires.

- Un stagiaire travaille actuellement à CP Rail.
- L'autre vient tout juste de commencer son stage.

Au cours des trois dernières années, quatre étudiants ont travaillé à notre centre de renseignements touristiques.

La SDRC a aidé le petit hameau de Sultan à obtenir 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'accès communautaire. Ainsi, les étudiants et les résidents de Sultan pourront en apprendre sur les ordinateurs et Internet.

La Société collabore avec différents groupes et organismes locaux pour les diriger vers des sources d'aide financière à l'égard de divers projets. Le programme d'arts Quatrain, lequel a reçu des louanges de tous les ordres de gouvernement, en est un exemple.

Les dossiers qui nous intéressent

Les partenariats. La SDRC reconnaît l'importance des partenariats communautaires. Toutefois, en raison des pressions accrues qui s'exercent sur les ressources communautaires, il devient de plus en plus difficile de créer des partenariats ou de maintenir ceux qui existent déjà. Bien que le temps et les ressources que les gens de Chapleau peuvent consacrer à leur collectivité se raréfient, il nous serait grandement utile que les divers ordres de gouvernement s'engagent dans des partenariats de longue durée. Les divers ordres de gouvernement et les collectivités rurales devraient collaborer à l'établissement d'objectifs à long terme visant la réalisation de projets.

La diversification économique. La réduction des effectifs dans les localités à industrie unique, surtout en ce qui a trait à l'emploi dans le secteur primaire et celui des ressources naturelles dont celui des forêts, est l'une des plus grandes incitations à la diversification de l'économie. À Chapleau, le défi consiste à cerner ou à créer des débouchés économiques pour remplacer les emplois perdus. Chapleau, comme beaucoup d'autres collectivités rurales, possède les atouts nécessaires pour produire des idées nouvelles, mais elle n'a pas les ressources financières ni l'infrastructure dont elle a besoin pour diversifier son économie.

Malgré ces obstacles, nous reconnaissons le fait que des possibilités s'offrent à Chapleau. Toutefois, afin de pouvoir bien les cerner, il nous faut formuler une vision de ce que nous voulons devenir. La SDRC explore les possibilités d'entreprises à valeur ajoutée et du secteur secondaire, elle acquiert de nouvelles compétences, elle encourage les nouvelles formes d'entreprises, elle examine les possibilités en matière de partenariats et elle travaille en collaboration avec d'autres organismes.

Elle veut trouver des solutions permanentes aux obstacles économiques auxquels la collectivité est aux prises. La SDRC aimerait encourager le gouvernement fédéral à faciliter les échanges de témoignages de réussites entre les collectivités et à coordonner les efforts que déploient les divers organismes de développement économique.

Il faut plus que des compétences, des idées nouvelles et des partenariats pour lancer de nouveaux projets d'entreprises. En effet, il faut aussi des capitaux. La SDRC croit que le gouvernement devrait fournir des fonds de démarrage pour financer les nouvelles entreprises et travailler en étroite collaboration avec les institutions financières pour faciliter l'accès au financement.

La création de débouchés pour les jeunes des régions rurales. L'exode des jeunes vers les centres urbains préoccupe la SDRC. Nous apprécions le Programme des jeunes stagiaires de FedNor, mais nous trouvons qu'il ne s'agit pas d'une solution à long terme. Si on veut encourager les jeunes à rester dans leur collectivité ou à y revenir, la SDRC croit qu'il importe d'explorer avec eux de nouvelles possibilités susceptibles de leur assurer un avenir dans la collectivité, et d'en discuter.

Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer, c'est-à-dire qu'il peut fournir une aide financière et travailler avec Chapleau pour définir les stratégies d'emploi qui profiteront le plus aux jeunes qui vivent en milieu rural.

La primauté des ressources humaines et la mise en valeur du potentiel de la collectivité. La SDRC aimerait maintenir et promouvoir le leadership dans la collectivité. En ce moment, on craint que les leaders actuels ne s'épuisent étant donné que bon nombre d'entre eux se consacrent à la tâche comme bénévoles depuis longtemps.

Le gouvernement fédéral peut favoriser la création d'un leadership solide en abordant le développement économique selon une approche « ascendante » plutôt que selon une approche « descendante ». Il peut servir de catalyseur pour aider Chapleau à attirer de nouveaux leaders en appuyant les programmes de développement en leadership et les programmes de mentorat, lesquels serviraient aussi à consolider la confiance de la collectivité.

Quant à la mise en valeur le potentiel de la collectivité, la SDRC croit que celui-ci a été quelque peu érodé par suite de la restructuration gouvernementale et de la disparition d'alliances entre les différents ordres de gouvernement. Les membres de la Société sont d'avis que la meilleure façon dont le gouvernement fédéral peut contribuer à promouvoir le potentiel de la collectivité consiste à fournir un appui financier, notamment à maintenir les paiements de transfert versés aux provinces et à mettre en place une réserve de fonds visant à soutenir les programmes communautaires. Le gouvernement fédéral peut aussi faire valoir l'importance des affaires rurales au Canada. De plus, il devrait envisager la possibilité de réinstaller des agences et des ministères à Chapleau.

L'infrastructure rurale. La SDRC croit que l'infrastructure de Chapleau dépérit depuis la réduction des effectifs et les compressions budgétaires du gouvernement, sans parler du décroissement de l'assiette fiscale de la collectivité. Cette érosion se fait d'autant plus sentir dans le secteur des transports ainsi que des systèmes d'eau et d'égouts. Les décideurs ne comprennent pas les conséquences de cette érosion pour notre collectivité. C'est peut-être la « pensée urbaine » qui limite leur compréhension, ce qui fait, en fin de compte, que les programmes et politiques du gouvernement ne sont pas adaptés à la réalité des régions rurales.

Le gouvernement fédéral peut trancher les questions relatives à l'infrastructure en adoptant une perspective à long terme dans la prise de décisions à cet égard. Il devrait s'assurer que les programmes mis sur pied sont globaux et qu'ils satisfont les besoins des collectivités rurales. Il aurait également intérêt à solliciter la participation des membres de la collectivité pour trouver des solutions. La SDRC se permet de proposer au gouvernement d'instaurer en permanence un programme d'infrastructure à long terme conçu expressément pour les collectivités rurales et qui leur serait facile d'accès.

L'accès à des services de santé en milieu rural. Selon la SDRC, il est nécessaire d'attirer des professionnels de la santé et de les garder en poste. Pour ce faire, il importe d'améliorer l'infrastructure de notre collectivité, notamment le réseau routier, les installations de loisirs et les télécommunications.

L'accès à l'instruction en milieu rural. La SDRC croit qu'il est essentiel de mettre à la disposition de la collectivité des ressources financières pour l'aider à maintenir ou à améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire dans la collectivité. La modernisation de l'infrastructure des télécommunications et la prise de mesures incitatives visant à attirer des établissements comme le Sault College et le Collège Boréal pourraient aussi s'avérer des moyens de soutenir l'instruction dans les collectivités rurales.

Les télécommunications en milieu rural et l'utilisation de l'inforoute. Chapleau, comme de nombreuses autres collectivités rurales, essaie tant bien que mal de se rattraper sur le plan technologique. Cependant, elle ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire pour tirer parti de la technologie de pointe et les coûts élevés liés à l'installation d'une telle infrastructure nuisent à la croissance économique de Chapleau. Les collectivités rurales ont besoin, entre autres, des chaînes de transmission haute vitesse, de la téléphonie cellulaire et de la vidéoconférence en temps réel. On pourrait répondre à ce besoin si Industrie Canada, FedNor, le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario et le secteur privé unissaient leurs efforts pour mettre tout le Nord de l'Ontario sur un pied d'égalité en matière de télécommunications modernes.

L'accès aux renseignements sur les programmes et services du gouvernement fédéral. De façon générale, la SDRC trouve que les renseignements sur les programmes et services offerts par le gouvernement sont difficiles à obtenir et à interpréter. Nous ne découvrons ceux-ci et n'y avons accès qu'après nos homologues de la grande ville.

La SDRC propose que le gouvernement fédéral prenne l'initiative d'établir un point d'accès unique où les gens de la collectivité pourraient accéder à tous les services et programmes offerts par tous les ordres de gouvernement. Le choix de ce guichet unique devrait être flexible et se fonder sur les besoins particuliers et les caractéristiques de chaque collectivité.

Suggestions de mesures que pourrait prendre le gouvernement fédéral

La SDRC se permet de proposer au gouvernement fédéral des mesures qu'il pourrait prendre pour créer des collectivités rurales dynamiques.

Formuler une vision à long terme pour le Canada rural. La SDRC recommande que le gouvernement fédéral s'engage à fournir du financement à long terme à l'appui de la reconstruction des collectivités éprouvées par le ralentissement des industries primaires. Il faut mettre en place des programmes permanents solides et non des projets ponctuels de création d'emplois.

Mettre en valeur les régions rurales et éloignées du Canada. Nous souhaitons vivement que le gouvernement fédéral élabore des programmes et des activités visant à faire connaître le Nord de l'Ontario et à sensibiliser la population à la contribution des gens du Nord au reste du Canada.

Soutenir la mise en place et le maintien de l'infrastructure dans les régions rurales. La SDRC croit qu'il faut prendre des mesures pour veiller à ce que notre collectivité jouisse de l'infrastructure nécessaire au soutien du développement économique. Par exemple, il faut porter une attention particulière aux routes, aux chemins de fer, aux services aériens et aux réseaux de communications. La SDRC est d'avis que le gouvernement devrait s'assurer que les priorités en matière d'infrastructure sont définies, ce qui lui permettra de répondre aux besoins des collectivités rurales comme Chapleau.

Dresser la liste des normes minimales qui s'appliquent aux résidents des régions rurales. La SDRC aimerait proposer au gouvernement fédéral qu'il définisse des normes et des niveaux de base en matière de services offerts aux résidents de toutes les collectivités rurales. Le gouvernement fédéral aurait également intérêt à définir les niveaux d'aide financière en fonction des niveaux de service établis.

Régler les revendications territoriales et respecter les droits accordés aux Premières nations en vertu de traités. La SDRC est d'avis que les revendications territoriales non réglées et le non-respect des droits accordés en vertu de traités empêchent la collectivité de concentrer ses efforts sur le développement économique. Citons, par exemple, la Réserve faunique de la Couronne à Chapleau. Celle-ci pourrait devenir une grande attraction touristique dans le Nord de l'Ontario et fournir des possibilités d'emploi à de nombreux résidents de la région.

Étudier de nouveau les ententes commerciales. La SDRC propose de réviser les ententes commerciales avec les États-Unis et l'Union européenne afin d'en évaluer l'incidence sur les résidents et les collectivités des régions rurales du Canada.

Par exemple, le prix du bois écope. Le gouvernement fédéral doit examiner le contingentement du bois canadien qu'imposent les États-Unis, tandis que les importations substantielles de bois de la Russie créent un surplus sur ce même marché, ce qui entraîne les prix à leur plus bas niveau en vingt ans. Cette situation a des retombées négatives directes sur l'économie de Chapleau.

Notes découlant de la discussion

La question des échanges de témoignages de réussites a fait l'objet d'une discussion à la fin de l'exposé. M^{me} Lucy Bignucolo a indiqué que de tels échanges pourraient se faire par Internet, mais qu'elle avait trouvé très utiles les réunions regroupant des homologues d'autres collectivités. Ces réunions permettent d'échanger librement renseignements, idées et solutions à l'égard de programmes qu'ont en commun les collectivités rurales et éloignées. Les foires commerciales constituent une excellente occasion d'entamer des dialogues de la sorte et il a été suggéré que les gouvernements participent à toutes les foires commerciales. M^{me} Karen Streich a informé l'assemblée que le programme Foires et Expositions rurales, lequel est représenté à des foires et expositions, vise à présenter des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux. On discute ensuite un peu des façons de repérer toutes les foires commerciales. Certains suggèrent, entre autres, de communiquer avec les SADC.

SEPTIÈME EXPOSÉ — SERVICES DE SANTÉ DE CHAPLEAU

Représentants : Gail Bignucolo, agente des finances
Richard Bignucolo
David Bronicheski
Mary Boucher (Service de santé publique de Sudbury et du district)

Date : Le mercredi 24 janvier 2001

Les Services de santé de Chapleau, qui desservent une région renfermant environ 3 500 habitants, constituent le seul fournisseur de soins de santé pour les gens de Chapleau. L'Hôpital général de Chapleau a été construit en 1976 pour remplacer les installations vétustes qui existaient à l'époque. En avril 1994, l'hôpital a assumé la responsabilité des soins de longue durée et a formé les SSCHS (Services de santé de Chapleau Health Services). Puis, un an plus tard, ceux-ci ont été désignés « organisme de services polyvalent ».

À l'heure actuelle, les SSCHS comptent 39 lits, soit 20 destinés aux soins actifs et 19, aux soins de longue durée, et il est doté d'un budget annuel totalisant 6 millions de dollars, dont 5 millions vont à l'hôpital. Les fonds viennent de onze sources distinctes, dont huit se trouvent au sein du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les trois autres sources sont les suivantes : le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère de l'Habitation et le Réseau-Santé du diabète du Nord. Les SSCHS constituent un grand employeur dans la région. En effet, quelque 100 personnes y travaillent.

L'hôpital a forgé un certain nombre de partenariats, notamment avec les organismes suivants :

- l'Hôpital régional de Sudbury Regional Hospital (système informatique; services de radiologie);
- les hôpitaux de Sault Ste. Marie (services de pharmacie);
- le Centre régional de cancérologie du Nord-Est de l'Ontario (clinique de chimiothérapie);
- le Service de santé publique de Sudbury et du district (Programme « des bébés en santé »);
- l'Université de Toronto (programme de gériatrie).

Les enjeux communautaires suivants, entre autres, influent sur l'état de santé de la population :

- l'isolement géographique;
- le vieillissement de la population;
- le peu d'installations de loisirs;
- le peu de commodités sur le plan social et culturel;
- le coût élevé de l'instruction en raison des déplacements nécessaires;
- le manque de services de transport en commun vers les grandes villes, à savoir vers les grands centres de santé.

Les SSCHS doivent relever les cinq défis ci-dessous.

L'accessibilité des services. L'isolement de Chapleau complique l'accès des résidents à une gamme complète de services médicaux. Tous les services spécialisés sont offerts à l'extérieur de la ville. La collectivité a besoin de cliniques itinérantes de médecins spécialistes.

La prestation de services rentables. Les coûts supérieurs de fonctionnement dans le Nord (chauffage, électricité, déplacement, formation et instruction) sont exacerbés par l'absence d'économies d'échelle (quantités économiques de commande, rapport personnel-patient optimal, exigences légales en matière de production de rapports très détaillés; à cet égard, il faut satisfaire aux mêmes exigences que les centres médicaux exploités dans les grands centres urbains). De plus, l'absence de médecins spécialistes se traduit par des séjours hospitaliers prolongés, étant donné que, dans nombre de cas, il peut falloir plus de temps pour réaliser le diagnostic et mener à bien le traitement.

L'implantation de la technologie nouvelle. En 1999, on a lancé la télémédecine afin de faciliter la formation des médecins et les consultations avec les spécialistes. Malheureusement, les SSCHS ne disposent pas des fonds nécessaires pour mettre en place des lignes haute vitesse. Ils ont fait, grâce à une aide financière de la SGFPNO, l'acquisition de matériel PACS (imagerie numérique). Cependant, ils ont besoin de fonds de fonctionnement pour se brancher à un centre principal.

Le recrutement de médecins. D'après sa désignation, la collectivité devrait compter quatre médecins, mais seulement deux y sont en poste. Le départ de l'un entraînerait vraisemblablement la perte des deux, étant donné qu'il serait impossible pour celui qui reste d'offrir des services sept jours sur sept, jour et nuit. Le système en place de rémunération à l'acte n'a pas contribué à garder les médecins en poste, surtout pour ce qui est des services d'urgence ou de garde. Le recours à un autre mode de paiement dans le cas des services d'urgence semble avoir eu l'effet escompté. En général, il n'y a pas assez de fonds pour nous permettre d'utiliser des mesures incitatives pour recruter des médecins (traitement annuel, prime d'embauche, etc.).

Le recrutement de professionnels de la santé (personnel infirmier et paramédical). Chapleau n'est pas un endroit attrayant pour les nouveaux diplômés. En général, seules les personnes qui y sont nées ou qui y ont grandi l'incluent dans leur recherche d'emploi. Comme il y a peu de professionnels de la santé, il y a peu de soutien des pairs, ce qui accentue le sentiment d'isolement. Qui plus est, les possibilités de perfectionnement professionnel sont très limitées, sans mentionner la grave pénurie de logements convenables à louer.

Les SSCHS proposent donc un certain nombre de solutions possibles.

La simplification du processus de financement. Le financement global de tous les services de santé offerts par les Services de santé de Chapleau éliminerait la trop grande bureaucratie. De plus, le transfert des fonds du CASC de Sudbury destinés à Chapleau aux SSCHS contribuerait à améliorer la gestion et l'évaluation des cas à l'échelle locale. Par ailleurs, on a également proposé de transférer des fonds de l'Unité sanitaire d'Algoma pour permettre l'embauche d'un conseiller en toxicomanie à Chapleau. Ce service est actuellement offert à contrat à l'extérieur de la ville en raison des modalités de financement en place.

L'amélioration des techniques de recrutement de médecins. Comme il est extrêmement difficile de recruter des diplômés du Sud de l'Ontario ou d'autres régions du pays, il semble que la mise sur pied d'une école de médecine dans le Nord serait un excellent moyen d'attirer de futurs professionnels de la santé dans le nord ontarien. Elle permettrait aussi aux jeunes de cette région qu'une carrière en médecine intéresse de rester près de leur collectivité d'origine. Une telle mesure contribuerait considérablement à accroître nos chances d'attirer des professionnels de la santé, dont nous avons tant besoin, et de les garder en poste.

Les représentants ont proposé d'offrir une « indemnité de vie dans le Nord » aux professionnels paramédicaux qui sont prêts à travailler dans les régions insuffisamment desservies. Ils ont également demandé des fonds supplémentaires à l'intention des spécialistes itinérants. Ces fonds serviraient à couvrir les frais liés aux cliniques de médecins spécialistes, aux services de chirurgiens et d'anesthésistes pour les chirurgies d'un jour non urgentes ainsi qu'aux services de spécialistes non médicaux et de suppléants (psychologue gériatrique, professionnels de la réadaptation, etc.).

L'amélioration des voies de communication avec d'autres collectivités. Les SSCHS ont demandé des fonds supplémentaires à l'appui de l'amélioration et de l'élargissement des services de télémédecine ainsi que de l'amélioration des réseaux de voies de communication (transport public à terre vers Sudbury et Timmins et maintien des services de transport aérien à Chapleau).

L'établissement d'une formule de financement à l'intention des petits hôpitaux. Il importe que la formule de financement reflète le fait que, dans les petites collectivités rurales et isolées, on ne réalise pas d'économies d'échelle et que les coûts de fonctionnement sont accrus. Il faut que cette formule prenne en compte tous les facteurs, y compris les dossiers autochtones.

Les représentants des SSCHS ont dit reconnaître que la plupart de leurs préoccupations relèvent du ministère de la Santé de l'Ontario, mais ils ont cru que l'Équipe rurale du Nord de l'Ontario gagnerait à prendre connaissance de la situation des services de santé à Chapleau. Ils espèrent que l'Équipe pourra contribuer à trancher les questions indirectes, notamment en ce qui a trait aux télécommunications et au transport, qui touchent directement la prestation des services de santé dans la région de Chapleau.

M^{me} Mary Boucher, représentante du Service de santé publique de Sudbury et du district, a décrit quelques-uns des facteurs qui influent sur la santé publique dans la région de Chapleau. Elle a abordé, en particulier, l'inexistence de services convenables de transport en commun, le taux peu élevé d'utilisation d'ordinateur, le taux élevé de tabagisme, le taux peu élevé de scolarité et le nombre limité d'activités de loisirs offertes aux jeunes.

HUITIÈME EXPOSÉ — COALITION POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DE CHAPLEAU (CEFC)

Représentants : Karen Gauthier, présidente
Linda Bouchard
Chantale Rousseau
Joan Longchamps
Sheila Henderson
Buddy Swanson
Janet Hazen
Marty Peterson

Date : Le mercredi 24 janvier 2001

LES PAGES QUI SUIVENT SONT UNE TRADUCTION DU MÉMOIRE QU'A PRÉSENTÉ LA COALITION POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DE CHAPLEAU À L'ÉQUIPE RURALE DU NORD DE L'ONTARIO.

Qu'est-ce que la Coalition pour l'éducation et la formation de Chapleau?

Il s'agit d'un comité de travail formé il y a dix ans dans le but de mettre en oeuvre le volet compétences communautaires de la stratégie de développement économique de Chapleau. En effet, en 1991, une vaste consultation populaire a donné le jour à une stratégie globale pour la région de Chapleau. Bon nombre des éléments de la stratégie originale ont déjà été mis en oeuvre et le Comité de développement économique (CDE) met le document à jour régulièrement afin de tenir compte des changements qui surviennent dans les environnements interne et externe.

La CEFC est un sous-comité de travail du CDE, lequel a pour mandat de repérer des possibilités d'instruction et de formation ainsi que de coordonner et d'animer des séances connexes dans le but d'encourager l'acquisition continue du savoir chez les gens de la région de Chapleau. Une copie du mandat de la coalition est incluse dans le présent mémoire.

Qui sommes-nous?

Nous sommes des bénévoles qui représentons la municipalité, des organismes gouvernementaux, des organismes de développement économique, des établissements de formation en place dans la collectivité, le milieu de l'alphabétisation et des services sociaux, la commission locale de formation, ainsi que le milieu des affaires et l'industrie. Nous comptons également des représentants des communautés autochtone et francophone.

La liste des organismes auxquels appartiennent les membres actuels de la CEFC sera incluse dans le mémoire. Nous nous réunissons tous les mois ou selon les besoins dans le but de maintenir des rapports constructifs ainsi que de planifier et de mettre en oeuvre des projets que nous parrainons.

Qu'est-ce que nous faisons?

Nos pressions ont permis de garder à Chapleau les campus du Sault College et du Collège Boréal. Nous avons conseillé les représentants des Services sociaux et communautaires et la municipalité de Chapleau concernant la mise en place d'un centre de ressources d'objectif Emploi. Nous avons présenté un mémoire sur la possibilité d'inclure Chapleau dans la région desservie par la commission de formation de la région de Timmins. Par conséquent, Chapleau fait maintenant partie de la Commission de formation du Nord-Est. Nous avons sensibilisé les dirigeants d'entreprises et d'industries locales aux possibilités de formation et les avons encouragés à offrir des stages aux élèves du niveau secondaire et aux jeunes en quête d'expérience professionnelle.

À quels projets travaillons-nous?

1. Centre d'alphabétisation

Cette année, notre projet principal consistait à parrainer l'établissement d'un centre d'alphabétisation dans le but de répondre aux besoins des communautés anglophone et autochtone. Nous avons présenté une proposition au ministère de la Formation et des Collèges et Universités concernant la création d'un partenariat avec l'organisme Focus On Learning de Wawa afin d'ouvrir un centre à Chapleau. Ce centre offrira des services d'alphabétisation de base, soit les niveaux 1 et 2 du programme Alphabétisation et formation de base, lesquels n'existent pas à Chapleau. La population francophone de Chapleau jouit déjà d'un tel centre (FormationPLUS). Le Chapleau Learning Centre offre ses services depuis janvier. L'inauguration et la journée portes ouvertes sont prévues pour le 8 février.

2. Technologie de l'information

Nous travaillons avec le gouvernement et nos partenaires du milieu des affaires à moderniser le laboratoire informatique communautaire du Sault College dans le but d'offrir une formation de pointe en matière de technologie de l'information. Nous avons envoyé des lettres aux principaux employeurs et aux groupes autochtones pour solliciter leur appui financier en vue de présenter, au nom de notre collectivité, une demande de financement dans le cadre du Programme d'accès aux perspectives d'avenir (APA). La date limite est le 31 mars 2001.

3. Table ronde

Le 14 novembre 2000, nous avons coordonné, en collaboration avec la Commission de formation du Nord-Est, une table ronde sur les besoins et les enjeux en matière de formation dans la région de Chapleau. Karen Gauthier, présidente de la CEFC, traitera des questions qui ont été soulevées pendant la séance.

4. Dialogue tenu dans le cadre du Partenariat rural canadien

Nous participons au Dialogue rural du Partenariat rural canadien depuis ses débuts. En compagnie d'autres représentants de la collectivité, j'ai assisté, à Timmins, à une réunion animée par un représentant de KPMG, qui faisait partie de la consultation initiale auprès des Canadiens des régions rurales et du Nord. J'ai suivi de près l'évolution de ce projet et je m'étonne de constater le nombre des secteurs prioritaires cités qui rejoignent les priorités de la Coalition pour l'éducation et la formation de Chapleau.

- a. Faciliter l'accès des Canadiens vivant en milieu rural aux programmes et services offerts par le gouvernement fédéral.
- b. Faciliter l'accès des entreprises et des organismes de développement économique exploités en milieu rural aux ressources financières.
- c. Renforcer le potentiel des collectivités rurales, former des chefs et assurer le perfectionnement des compétences.
- d. Brancher les Canadiens vivant en milieu rural sur l'économie et la société du savoir ainsi que les aider à acquérir les compétences nécessaires pour utiliser cette technologie.
- e. Travailler avec les gouvernements provincial et territorial dans le but d'examiner et de mettre à l'essai de nouvelles façons de donner aux Canadiens vivant en milieu rural accès à l'éducation à un coût raisonnable.
- f. Favoriser la création de partenariats stratégiques au sein des collectivités, entre les collectivités et au sein du gouvernement afin de stimuler le développement communautaire en milieu rural.
- g. Mettre en valeur le Canada rural comme un endroit où il fait bon vivre, travailler et élever une famille et reconnaître sa valeur relativement à l'identité et au mieux-être de la nation.

Dossiers relatifs à l'éducation et à la formation à Chapleau

L'accès aux renseignements et aux services. Il y a un manque d'accès aux renseignements et aux services dont les clients auraient besoin pour atteindre leurs objectifs professionnels et d'apprentissage. Nous tentons d'aménager un emplacement central en vue d'offrir des services de consultation en matière d'emploi et d'éducation. Les gens devraient avoir accès à de tels services chez eux. Il faut établir des protocoles d'aiguillage qui conviennent. Nous devons faire connaître ces services aux membres de notre collectivité et des environs.

En cernant le besoin de mettre en place des services d'éducation et de consultation en matière d'emploi à temps plein, nous cherchons à les combiner à ceux qu'offre le Centre de ressources de Chapleau, de manière à procurer aux gens de Chapleau un guichet unique en matière d'emploi et d'éducation. Par exemple, les clients pourront demander un coup de main pour remplir les formulaires compliqués du gouvernement ou des organismes de financement (p. ex., RAFEO, le plan d'action-carrière de DRHC, etc.). Le processus de demande d'aide est complexe et il intimide souvent les clients.

Y a-t-il des fonds disponibles pour nous aider à mettre sur pied un centre local de consultation en matière d'emploi et d'éducation afin d'aider les gens de Chapleau à avoir accès aux programmes Accès-carrière?

L'alphabétisation. Il y a un an et demi, le personnel du campus de Chapleau du Sault College a constaté qu'il manquait une composante aux programmes Alphabétisation et formation de base (AFB) offerts à Chapleau. En effet, il fallait donner aux anglophones des cours de niveau 1 et de niveau 2 en AFB à titre de complément aux cours de niveaux 3 à 5 offerts par le Sault College de même que le programme francophone dispensé par FormationPLUS, couvrant les niveaux 1 à 5.

En s'associant avec des intervenants communautaires, la Commission de formation du Nord-Est, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) et l'organisme Focus On Learning de Wawa, la CEFC a reçu une subvention du MFCU à l'appui de l'exploitation du Chapleau Learning Centre, comme projet pilote, jusqu'au 31 mars 2001. Notre centre suscite beaucoup d'intérêt. Depuis qu'il a ouvert ses portes le 8 janvier, il compte cinq apprenants à temps partiel qui se présentent régulièrement à des séances et il a reçu de nombreuses autres demandes de renseignements. Nous nous attendons à ce que d'autres apprenants s'inscrivent d'ici la fin de janvier. Jusqu'à ce jour, huit bénévoles prêtent leur concours au centre.

Nous espérons obtenir, pour l'exercice financier 2001-2002, du financement de la part du MFCU, mais ces fonds ne couvriront pas tous les coûts prévus. Le gouvernement fédéral met-il des fonds à la disposition des centres communautaires d'alphabétisation pour étoffer les sommes consenties par le gouvernement provincial?

Les obstacles que doivent surmonter les clients. Les fonds destinés à la formation des prestataires d'assurance-emploi de DRHC ne couvrent que la moitié des coûts qu'entraînent les programmes à temps plein. On évalue les cas où le client s'inscrit à temps partiel ou s'il veut négocier un financement supplémentaire. La plupart des clients ne peuvent pas payer l'autre moitié des coûts liés à la formation et n'ont pas les talents de négociateur nécessaires pour obtenir plus de financement. Dans certains cas, ils ne savent même pas que ce choix s'offre à eux. Par ailleurs, selon les lignes directrices actuellement en vigueur, les cours donnés sur Internet ou la formation à distance ne donnent pas droit à une aide financière. Notre collectivité aimerait avoir l'occasion d'avoir son mot à dire dans l'établissement de ces lignes directrices.

Les bénéficiaires d'aide sociale qui veulent fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de la ville doivent présenter une demande au RAFEO et perdre leurs prestations d'aide sociale. Si le RAFEO ne couvre pas tous les droits de scolarité et les frais de subsistance, les clients ne peuvent pas poursuivre leurs études. À l'heure actuelle, les Services sociaux ne couvrent que les frais de scolarité jusqu'à la 12^e année. Bon nombre de programmes de formation à temps plein pourraient être offerts aux clients à Chapleau, mais les Services sociaux ne couvrent pas ce genre de formation. Par conséquent, les clients se retrouvent avec très peu de choix s'ils veulent rehausser leur niveau de scolarité et poursuivre un objectif professionnel.

Aujourd'hui, dans bien des cas, les personnes en chômage qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi ni d'aide sociale ne peuvent pas se permettre des frais de scolarité en raison de leur revenu familial. Beaucoup d'entre elles ne sont pas en mesure de se déplacer, de déménager ou d'acheter un ordinateur pour suivre des cours en ligne. Nous voulons les aider, elles aussi, à atteindre leurs objectifs en matière d'éducation et d'emploi.

Dans les collectivités rurales comme Chapleau, le fait est que la formation à temps partiel et à distance est un mode de vie. Il est très coûteux et dangereux de se déplacer en raison des longs hivers et de l'abondance des animaux sauvages. De plus, les cours de formation à temps partiel coûtent très cher et il n'est pas toujours possible d'obtenir une aide financière du fait que la formation se donne hors campus et à temps partiel.

En tant que personne qui se consacre à l'acquisition continue du savoir et qui a dû se rendre à Sault Ste. Marie toutes les semaines l'an dernier pour terminer un programme menant à un diplôme au Sault College, je peux témoigner des difficultés familiales qu'ont entraînés les frais liés, entre autres, aux déplacements réguliers et aux services de garde. Comme il n'est pas question que je déménage à ce point-ci de ma vie, cette année, je suis des cours en ligne, ce qui m'évite les déplacements. Je peux maintenant reprendre ma vie de famille et mettre l'accent sur mes deux jeunes enfants et mon mari. Je suis l'une des rares chanceuses à avoir accès à un excellent programme de recyclage, par l'entremise de mon employeur. La plupart des gens de notre collectivité rurale ne jouissent pas de tels avantages s'ils veulent perfectionner leurs compétences ou améliorer leur situation professionnelle.

La CEFC veut aider les gens d'ici à atteindre leurs objectifs professionnels et d'apprentissage en éliminant les obstacles à l'accès à une aide financière. Comment pouvez-vous nous donner un coup de main?

L'éducation et la technologie. Notre collectivité a besoin de moderniser sa technologie des télécommunications pour permettre la formation sur place et à distance. Il lui faut un laboratoire informatique ultra moderne afin de former les particuliers et les gens d'affaires à l'utilisation des programmes en constante évolution qui leur sont offerts aujourd'hui. Nous collaborons avec le Sault College et le canton de Chapleau en vue d'obtenir du financement dans le cadre du programme APA en vue d'acheter l'équipement nécessaire à un nouveau laboratoire informatique. Chapleau doit recueillir 21 000 \$ du milieu des affaires et de l'industrie pour que le gouvernement verse une contribution égale destinée à cette acquisition. Amasser la moitié du coût d'acquisition de cet équipement se révèle une tâche difficile pour notre petite collectivité rurale. Si nous n'y parvenons pas, nous devons rabaisser nos exigences technologiques ou nous priver de matériel ou d'une certaine technologie. Une telle situation est inacceptable aujourd'hui, dans un monde axé sur la haute technologie.

L'obtention de la nouvelle technologie permettra à Chapleau de conserver les services offerts par les campus d'établissements d'enseignement en place dans la collectivité et d'améliorer ces services. Notre mandat consiste, entre autres, à maintenir ces services d'éducation. Les gens et les entreprises de Chapleau veulent suivre une formation chez eux. C'est d'ailleurs ce qu'ils préfèrent.

Le gouvernement fédéral met-il à la disposition des collectivités rurales des programmes de financement visant l'achat de nouveau matériel technologique?

Résumé

En conclusion, nous, en tant que membres de la CEFC, avons constaté directement l'influence que peuvent avoir les possibilités de formation offertes sur place sur la qualité de vie des gens d'ici et l'évolution de notre collectivité. Par conséquent, nous sommes déterminés à collaborer avec tous les partenaires pour trouver des moyens de veiller à ce que les gens de Chapleau aient accès à des possibilités d'acquisition continue de connaissances sans avoir à s'installer dans les centres urbains.

Notes découlant de la discussion

L'accès aux renseignements et aux services : M. Ray Hemmerling, M. Ron Cantin et M^{me} Karen Streich ont indiqué qu'ils voulaient s'entretenir avec les représentants de la CEFC le soir même pour discuter du projet et explorer des possibilités de financement.

L'alphabétisation : M. Ron Cantin a signalé que la Fondation Trillium de l'Ontario pourrait peut-être, de façon intérimaire, accorder des fonds destinés à la prestation d'un programme d'alphabétisation.

Les obstacles que doivent surmonter les clients : M^{me} Suzanne Dupont a signalé qu'un cours Internet suivi en classe devait s'échelonner sur 25 heures par semaine, au moins, pour donner droit à un soutien financier de DRHC. Elle a cependant ajouté qu'elle aimerait obtenir des précisions sur les besoins de la collectivité en matière de formation.

L'éducation et la technologie : M. Ray Hemmerling a proposé que la CEFC s'enquière auprès de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) pour obtenir des fonds destinés à l'achat du matériel nécessaire au laboratoire informatique. FedNor a fait l'annonce, récemment, de la mise sur pied du Fonds d'aide aux initiatives locales. Ainsi, les SADC reçoivent une somme globale qu'elles administrent (et non FedNor). FedNor accorde jusqu'à 50 000 \$ par collectivité et la SADC peut verser jusqu'à 5 000 \$ par projet. C'est la SADC qui détermine si un projet donné satisfait au critère, c'est-à-dire s'il s'agit d'un projet de développement économique.

NEUVIÈME EXPOSÉ — CENTRE CULTUREL LOUIS-HÉMON

Représentants : Diane Jean (coordonnatrice, Centre culturel Louis-Hémon)

Lillian St. Martin (coordonnatrice, FormationPLUS)

Date : Le mercredi 24 janvier 2001

Les représentants du Centre culturel Louis-Hémon ont dit qu'en général, on ne se rend pas compte du fait qu'il en coûte davantage d'organiser des activités culturelles dans une collectivité rurale et éloignée. En raison de la taille limitée de l'assiette de revenu et de la somme considérable qu'il faut déboursier pour faire venir des artistes, les activités culturelles organisées dans les collectivités éloignées ou isolées sont très coûteuses.

À l'heure actuelle, 65 p. 100 de tous les fonds recueillis proviennent de la collectivité. En outre, il n'y a pas de possibilité de commandites de grandes entreprises (caisses populaires, Canadian Tire, etc.). La générosité des gens et des entreprises de Chapleau a aidé le Centre à survivre pendant 25 ans, mais les frais engagés augmentent à un rythme plus rapide que ne le font les contributions. Parmi les activités de financement mentionnons la tenue d'activités sociales et de soirées dansantes ainsi que la sollicitation de dons auprès des particuliers et des entreprises de la région. Les représentants du Centre culturel Louis-Hémon ont également fait remarquer qu'il semble que les programmes francophones sont souvent les premiers à subir l'effet des compressions budgétaires étant donné que la population de langue française est relativement petite. Par conséquent, les collectivités ne disposent pas toujours de programmes en français.

M^{me} Karen Streich a déclaré que 2001 a été désignée l'Année internationale des volontaires et que le gouvernement fédéral est à tenir des réunions d'un bout à l'autre du Canada pour discuter des enjeux relatifs au financement par le fédéral des organismes bénévoles. Une telle réunion aura lieu dans le Nord-Ouest de l'Ontario le 30 janvier 2001. M^{me} Streich a dit avoir bon espoir que certaines des questions soulevées au cours de la séance seront traitées à l'occasion de ces consultations.